



## Contrat site web abusif - comment faire ?

Par **droopyy**, le **31/08/2011** à **10:29**

Bonjour,rnrnJ'ai un soucis assez simple mais qui me pourri la vie depuis un moment maintenant et je ne sais pas comment m'en sortir.rnrnJ'avais une autoentreprise en multi-service qui fonctionnait pas mal, j'ai reçu la visite d'une personne pour un site web (Locam) qui m'a convaincu de leur confier la construction et la maintenance d'un site web pour me faire connaître. J'ai signé un contrat qui m'avait été annoncé de 6 mois alors qu'il est de 48 mois. J'ai voulu dénoncer celui-ci sans succès car trop tard.rnrnAujourd'hui j'ai arrêté mon activité pour cela car je pensais que l'entreprise ne fonctionnant plus il n'y aurait plus de prelevement ce qui est faux et cela continue.rnrnIl faut savoir que le site web n'a jamais été fait en plus. J'ai arrêté le compte sur lequel les prélèvements étaient fait. Que dois je faire maintenant ???  
rnrnMerci d'avance

Par **edith1034**, le **31/08/2011** à **11:15**

dénoncez par l'ar la violation du contrat rnrnvous serez assigné mais vous pourrez produire qu'ils n'ont pas rempli leurs engagement et que c'est un dolernrnpour tout savoir sur l'auto entrepreneurrnrn<http://www.fbis.net/autoentrepreneur.htm>